

# 15ème Rallye Automobile du Pays de Montbéliard

## 4/5 octobre 2019

REGLEMENT

organisé par

l'Association Sportive Automobile du  
Pays de Montbéliard

COUPE DE FRANCE DES RALLYES  
**FFSA**

**15<sup>ème</sup>** RALLYE RÉGIONAL DU  
**PAYS DE MONTBELIARD** **2019**  
VENDREDI 4 & SAMEDI  
**5 OCTOBRE**  
2 SPÉCIALES  
**INÉDITES**

MODERNE - VHC - VHR - PEA **SANCEY**

**Pays de Montbéliard**  
**ccpsb**  
COMMISSARIAT ET COMMISSAIRES  
PAYS DE SANCEY - BELLEFÈRE

**ACFERM**  
LA COMPAGNIE DE LA PISTE

**ELUDINE**  
COMMUNICATION - ÉVÉNEMENTIEL



ASA PAYS de MONTBELIARD BP 65284  
25205 MONTBELIARD CEDEX  
TEL/FAX 03.81.93.11.93 PORTABLE 06.80.22.32.39  
Site internet : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr)  
Email : [ASAPM25@wanadoo.fr](mailto:ASAPM25@wanadoo.fr)

# REGLEMENT PARTICULIER

## 15<sup>ème</sup> RALLYE DU PAYS DE MONTBELIARD

### 4/5 octobre 2019

Ligue Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 27 août  
Ouverture des engagements : 27 août  
Clôture des engagements : 27 septembre  
Parution du road-book : 29 septembre  
Adresse pour retirer le road-book : à voir sur le site de l'ASA PM  
Dates et heures des reconnaissances : 29 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 4 octobre de 14h00 à 18h00  
Vérification des documents: vendredi 4 octobre de 17h30 à 21h30 à la salle communale 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey  
Vérification des voitures: vendredi 4 octobre de 17h45 à 21h45 à la salle communale 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey  
Heure de mise en place du parc de départ : vendredi 4 octobre à 17h30 à la salle communale 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 4 octobre à 20h30 à : à la salle de la Communauté de Commune 25430 Sancey  
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ : à la salle communale 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey  
Panneau d'affichage pour la suite : à la salle communale 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey  
Briefing des pilotes : écrit  
Départ de : Parc fermé le 5 octobre à 8h00  
Arrivée à : 5 octobre à 21h00  
Vérification finale : 5 octobre à 21h00  
Publication des résultats provisoire du rallye : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent  
Publication des résultats du rallye : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent  
Remise des prix : le samedi 5 octobre à la salle communale 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 4 et 5 octobre 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique, le 15<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Montbéliard.  
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation par la ligue Régionale BFC sous le numéro 72.554 en date du 23/07/19

##### **Comité d'Organisation**

Président : Mr BENOIT Hubert  
Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard  
Secrétariat du Rallye, Adresse : 25430 Sancey Téléphone : 06.80.22.32.39  
Email : asapm25@wanadoo.fr  
Permanence du Rallye : Le 5 octobre 2019 25430 Sancey  
**Organisateur technique**

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD  
Adresse : B.P. 65284 25205 Montbéliard Cedex

## 1.1P. OFFICIELS

Président du collège	Mme THOMAS Maryse licence n° 3123 02/04
Membre du collège	Mr PETOT Claude licence n°3614 04/09
Membre du collège	Mme BOUTIN Catherine licence n° 161086 04/11
Directeur de Course :	Mr COURANT Thierry licence n°16140 04/09
Directeur de Course Adjoint :	Mr BLANQUIN Daniel licence n°1941 03/08
Directeur de Course PC Adjoint ES :	Mr FINQUEL Gérard licence n°1913 04/05
Directeur de Course PC Adjoint ES :	Mr DUROC Denis licence n°147050 04/11
Directeur de Course ES 1.3.5 :	Mr LEPEULE Jacky licence n°13663 04/08
Directeur de Course Adjoint :	Mr LAFORGUE Patrice licence n°232773 04/08
Directeur de Course Adjoint :	Mr TRONTIN Thierry licence n°187858 04/08
Directeur de Course ES 2.4.6 :	Mr OLIVAIN Jacky licence n°3272 03/24
Directeur de Course Adjoint :	Mr PEUGEOT Martial licence n°44386 04/11
Directeur de Course Adjoint :	Mr LOLLIA Max licence n°150787 04/17
Directeur de Course Stagiaire :	Mr MONGEARD Vincent licence n° 196174 04/13
Directeur de Course 000 :	Mr PISSARD Michel licence n°5461 04/09
Directeur de Course 00 :	Mr BRODUT Marc licence n°111034 04/03
Voiture Tricolore :	Mr OUDIN Jean Christophe licence n°236865 03/26
Voiture Damier :	Mr SEGUIN Daniel licence n°2477 04/13
	Mr CUINET Michel licence n° 104412 .....
Médecin Chef :	Docteur CHU Besançon
Commissaire Technique Responsable	Mr LALLEMAND André licence n° 55989 04/11
Commissaire Technique	Mr REVERCHON Jean Louis licence n° 6835 04/21
Commissaire Technique	Mr DERCHE Denis licence n° 33547 03/14
Chargé des relations avec les concurrents (CS):	Mme FRANCE Monique licence n°29181 04/09
Chargé des relations avec les concurrents (CS):	Mme REVERCHON Martine licence n°14505 04/09
Affichage	Mr THOMAS Thierry licence n° 29392 05/08

Chronométrage : Brennus informatique

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard compte pour :  
La coupe de France des Rallyes 2020 (coefficient 2)  
Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2019  
Le challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté 2019

## 1.3P. VERIFICATIONS

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par mail ou par courrier. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'ASA : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr)

Si le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 03 81 93 11 93 ou au 06.80.22.32.39  
La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard à partir du 30 septembre.

Les vérifications administratives auront lieu le : vendredi 4 octobre de 17h30 à 21h30

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 4 octobre de 17h45 à 21h45

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Rufflin 25430 Sancey - Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 15<sup>ème</sup> rallye du Pays de Montbéliard doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 27 septembre, (cachet de la poste faisant foi) à :

**Madame HIRN Florence 3 rue du temple 25750 AIBRE**

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

**avec la publicité facultative des organisateurs montant des droits d'engagement jusqu'à la date du 28 septembre**

- Pilote et copilote membre ASA PM : 275 €
- Pilote ou copilote membre ASA PM : 305 €
- Pilote et copilote membre d'une autre ASA : 335 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 670 €

**Moins 20 euros pour les engagements reçu avec le règlement avant le mardi 17 septembre minuit**

**3.1.12.P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Forfait :** En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 27 septembre. Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2019.

#### ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

##### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.  
L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance

##### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

#### ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif

#### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

##### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 127 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 : 8,7 Kms ES 2.4. : 7,1 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

##### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P** Les reconnaissances auront lieu le 29 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 4 octobre de 14h00 à 18h00

Le nombre total de passage est limité à 3

#### ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

##### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles orange
- Directeur d'ES : Chasubles rouge

#### ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

#### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

	1er		300€	1 coupe
	2ème		200€	1 coupe
	3ème		150€	1 coupe
Groupe	1er	Si 10 partants ou plus	100€	1 coupe
		Si moins de 10 partants	50€	
	2ème	De 11 à 20 partants	50€	2 coupes
	3ème	Si plus de 20 partants	30€	3 coupes
Classe	1er		270€	1 coupe
		Si moins de 6 partants	140€	
	2ème	De 12 à 18 partants	150€	2 coupes
	3ème	Si plus de 18 partants	100€	3 coupes

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le samedi 5 octobre 1h après l'heure d'affichage du classement, à la salle communale 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey,

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr) ou Facebook : [Asa Pays de Montbéliard](#)